Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ETHYL PROXITOL

Code du produit : U5129

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119462792-32-0001 Synonymes : éthoxy PROXITOL mono

No.-CAS : 1569-02-4

No.-CE : 216-374-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Date de révision:

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger **DANGERS PHYSIQUES:**

> H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

Provoque une sévère irritation des yeux. H319 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Prévention: Conseils de prudence

> Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les dé-P243

charges électrostatiques.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES P305 + P351 + P338 YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
1-éthoxypropan-2-ol	1569-02-4	98 - 100
	216-374-5	

Stabilisé avec 25 ppm de BHT.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoguer une dépression du système nerveux central (SNC). résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

Moyens d'extinction inappro:

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en viqueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance. Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

> déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Les éthers de glycol peuvent être formateurs de peroxydes.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

> interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène

ou nitrile.

Matière non-appropriée: Aluminium, La plupart des matières

plastiques.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	466 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	466 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	74 mg/kg p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	211 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	44,3 mg/kg p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	127 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/kg
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/kg
1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

> les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifigues d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées. qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur clair

Odeur Ethérée

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation < -70 °C

Point/intervalle d'ébullition : 129 - 136 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,3 %(V)

rieure / Limite d'inflam-

: 12 %(V)

mabilité inférieure

: 40 °C Point d'éclair

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Méthode: PMCC / ASTM D3278

Température d'auto-

inflammation

255 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 2,2

2,21 mPa.s (20 °C) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Complètement miscible. (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 1

Pression de vapeur : 1.200 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,91 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : env. 897 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,5

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m, Un certain nombre

de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit

n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 41,5 mN/m

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Poids moléculaire : 104,1 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité aiguë

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50: > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50: > 5.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

germinales- Evaluation

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Cancérogénicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
1-éthoxypropan-2-ol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Date de révision:

23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 7.2

Toxicité par aspiration

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et

CE50 : > 100 mg/l

les autres invertébrés aqua-Remarques: Pratiquement non toxique:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

tiques Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Si le produit pénètre dans le sol, il sera haute-

ment mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.,

Se dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

> Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3271 ADR 3271 **RID** 3271 **IMDG** 3271 IATA : 3271

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

ÉTHERS, N.S.A. **ADR**

(1-éthoxypropan-2-ol)

RID ETHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

IMDG ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

IATA : ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3 ADR 3 **RID** 3 3 **IMDG IATA** : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : F1 Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : 111

19 / 65

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- :

non

ment

KID

Dangereux pour l'environne-

non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Propylene glycol monoalkyl ether

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

TSCA : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'éta-

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

blissement de la fiche de données de sécurité toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- IndustrielProcessus à base de sol-

vant.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- IndustrielProcess à base d'eau.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles Processus

à base de solvant.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles Process à

base d'eau.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur Process à base d'eau.

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Processus à base de solvant.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000452	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fráguence et duráe d'utilisation	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales.Procédé en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

Utiliser dans des procédés	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
par lots confinésPROC3	A	1.1. (1017
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-	Avenue autre manue en faifieure pla été identifiée	
nage(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
més)PROC2		
Nettoyage et maintenance	Vidangar la avatàma avant d'auvrir au d'anéror aur l'équina	
de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
do requipementi recesa	Conserver les résidus de vidange dans i	un stockage fermé
	hermétiquement dans l'attente de leur él	
	recyclage ultérieur.	•
	, ,	
Transferts de matière en	Nettoyer les lignes de transfert avant dé	branchement.
vracEtablissement spéciali-	assurer un niveau suffisant de ventilation	
séPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air pa	
	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extérieur.
Ota alicana da muadicit an	A	i de militi de
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
vrac(systèmes fer- més)PROC2		
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée
PROC15	Adodne datie mesare spesingue ira ete	identifice.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	·	
Liquide, pression de la vapeu		
Miscible à l'eau.	,	
Pratiquement non-toxique po	ur les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccum		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisat		3,0E+04
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	1,0E+05
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,00E-03
	cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,00E-02		1,000-02
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04		1,00E-04
	nniques au niveau des procédés (à la se	
les rejets	q (a lii toda doo proocaco (a la si	Ja. Jo, pour ofitor

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	mitar las dávarsa-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	inter les deverse-
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d)	2.000
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	ements episodiques.
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni et de l'eau en cas de déversement accidentel.	r la pollution du sol
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les c nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p mentaires.	orescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	4.00=.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,98E+06
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	gale à : 5 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homo	loguée.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme tion locale.	ent à la réglementa-
Traiter comme un déchet dangereux.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	
Type de traitement adéquat pour les déchets : redistillation.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000453	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	otidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nuavec une collection	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

d'échantillons(systèmes		
fermés)PROC2	A	: -1 4:f: f -
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Méthode d'échantillon- nage(systèmes fer- més)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'ment. Conserver les résidus de vidange dans hermétiquement dans l'attente de leur é recyclage ultérieur.	un stockage fermé
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant dé assurer un niveau suffisant de ventilation moins de de 3 à 5. changements d'air pa, ou: S'assurer que l'opération est effectuée à	n générale (pas ar heure).
Stockage de produit en vrac(systèmes fer- més)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Liquide, pression de la vapeu	ır 0,5 - 10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique po	Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulation.		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	Part du tonnage européen utilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,0E+03
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	1,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		
	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d		10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 2,00E-03		2,00E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,00E-02

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision:

7.2 23.11.2023

Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,00E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d)	2.000
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévent et de l'eau en cas de déversement accidentel.	r la pollution du sol
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les c nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p mentaires.	rescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,98E+06
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	gale à : 2 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformémention locale.	ent à la réglementa-
tion locale.	
Traiter comme un déchet dangereux.	
	ets
Traiter comme un déchet dangereux.	
Traiter comme un déchet dangereux. Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

cales et/ou nationales.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000454	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	omprend des parties de la substance dans le produit jus- u'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales.Procéden continupas d'échantillon- nage(systèmes fermés)PROC	·	
Expositions générales.Procéd en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fer- més)PROC2	dé Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

Expositions générales.Utiliser	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
dans des procédés par lots	
confinésavec une collection	
d'échantillonsPROC3	
Expositions générales (sys-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
tèmes ouverts)PROC4	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
,	
Procédés par lot à tempéra-	Température d'utilisation : max. jusqu'à 20 °C au-dessus de
tures élevées(systèmes fer-	la température ambiante.
més)PROC3	Domaine de fugacité à température d'utilisation :
,	Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nage(systèmes fermés)PROC2	' '
Transferts de matière en vracE-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
tablissement spécialisé-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
PROC8b	, ou:
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
	a december que reperanen est en estado a rexiones.
Opérations de mélange (sys-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
tèmes ouverts)PROC5	
Transfert / déversement à partir	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert
de conteneursManuelPROC8a	de matière et aux autres ouvertures.
as senioned smarrden resea	as manors of aux auties survivales.
Nettoyage et maintenance de	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
l'équipementPROC8a	ment.
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé
	hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un
	recyclage ultérieur.
Transferts par fûts/ lotsEtablis-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
sement spécialiséPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
osmoni oposianosi i to oss	, ou:
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
	The second secon
Remplissage de fûts et de pe-	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage
tits conditionnementsEtablis-	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la
sement spécialiséPROC9	source.
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fermés)PROC2	The same through the state of t
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
, is a restrict to the second	Tradante adito modare oposingdo ma ete identimos.
Section 2.2 Co	ontrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique structur	
Liquide, pression de la vapeur 0,5	
	J- IU NF a a SIF.
Miscible à l'eau.	o canà aca aquatiqua
Pratiquement non-toxique pour le	
Faible potentiel de bioaccumulation	on.
Facilement biodégradable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

Quantités utilisées	Τ.
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,50E-02
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,00E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,00E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	, ·
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées indus-	2.000
trielles (m3/d)	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
as seemed adoquated sent on place pour minimor milpact de develoc	onic opioodiquos.
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni	r la pollution du sol
et de l'eau en cas de déversement accidentel.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les c	déversements conti-
nus de petites quantités.	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions rèale-
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	87,35
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,98E+06
Torriage maximal autorise sur le site (Modie) établi à partir des lejets	1,300-00

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 5 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000000455	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- IndustrielProcessus à base de solvant.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET SURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Cont	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liqui	ide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Com	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-		qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article	'		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quoti	diennes	s jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelle	s affectant l'exposition	
On part du principe d'une ut	lisation	n à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sa			
On admet qu'un bon niveau	de base	e d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
	1		
Scénarios contributeurs		ures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	irri-	Útiliser une protection des yeux adaptée.	
tants pour les yeux).		Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notant	
		ment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

		
d'échantillonsPROC2		
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FEPROC2	sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.	
PulvérisationManuelEtablissement spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. L'outil ART a été utilisé pour calculer l'exposition	
PulvérisationManuelEtablissement non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Transferts de matièreEtablisse- ment non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points de trans- fert de matière et aux autres ouvertures.	
Transferts de matièreEtablisse- ment spécialiséPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement spécialiséPROC8b	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.	
Section 2.2 Cont	rôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.	
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	0,02.01
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,80E-01
cation des mesures de gestion des risques):	3,002 01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	2,002 02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration	
sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	
One little and the second selection of the selection of the second selection of the selectio	1
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,355
d'épuration des eaux usées publique (%)	07.05
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,88E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000000456	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- IndustrielProcess à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couv	re des concentrations pouvant aller	jusqu'à, 15 %
Fréquence et durée d'utilis	Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles	s affectant l'exposition	
	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Mesures générales (agents in	ri-	Utiliser une protection des yeux ad	aptée.
tants pour les yeux).		Éviter tout contact direct du produit ment via des mains contaminées.	avec les yeux, notam-
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FEPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opérations de mélange (systèmes fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Préparation de matière pour ap- plicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.		
PulvérisationManuelEtablissement spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.		
PulvérisationManuelEtablissement non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.		
Transferts de matièreEtablisse- ment non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts de matièreEtablisse- ment spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursE-tablissement spécialiséPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2 Cont	rôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique structure			
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Miscible à l'eau.			
Pratiquement non-toxique pour les e	espèces aquatiques.		
Faible potentiel de bioaccumulation.			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Journage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'áérosols dans l'air. Traiter les eau	Facilement biodégradable.	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+03 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+03 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence de furrée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de per locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans le seaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le seaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant payant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans les des resurs des gestion des risques): Part des rejets dans les des procédés (rejet initial avant des rejets des rejets des massions des risques): Part des rejets dans les des resurs des rejets des reservant des érinsisions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions des risques un servironnement des respect des prescriptions règles latin des des des solutions des respects des reservironnement des respect des prescriptions règlementaires d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun re		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air rest pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau cylé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées ur le site pour atteindre le niveau d'élimination de les préses des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales d'immention publique) (%):		1
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Jonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de pestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant of the seriets dans les oil or the seriets dans les oil or the seriets dans les oil or traitement des émissions dans l'air rest pas nécessaire pour la conformité ReACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le soi. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique (raiter les eaux usées publique (%) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		•
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotididen maximal du site (kg/jour): Tonnage quotididen maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air rest pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées une station d'épuration des eaux usées de la substance des eaux usées sur les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration muni		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7. Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 7. Sacteur de dilution de l'eau douce locale: 7. Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 7. Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air r'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Lu traitement des émissions dans l'air r'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Lu traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration estimée de la l'elimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique) (%		
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Parteur de dilution obien de l'eau de mer locale: Parteur de dilution obien de l'eau de mer locale: Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance d		
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 9,80E-01 9,80E-01 9,80E-02 2,00E-02 2,00E-03 2,00E-04 2,00E-05 2,00E-06 2,00E-07 2,00E-08 2,00E-09		1,0E+04
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant 2,00E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'apuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'apuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'apuration publique) (%): Conditions et mesure	,	1
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées après application des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après appli	<u> </u>	000
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant polication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées après application des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant paplication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant part des rejets des rejets des des procédés (rejet initial avant part des rejets des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant pour des rejets des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant pour des rejets des rejets des rejets des procédés (rejet initial avant pour des rejets des respect des rescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales d'élimination des respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): En cas de rejet vers une station des respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application d'épuration publique (re) 2.000		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement présumée de la station d'épuration		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets apprès un traitement présumée de la station d'épuration publique		l .
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet discontent les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après application publique (%) iraiter les eaux usées eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets application durieuration publique (des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		9,80E-01
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après ap		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après apr	•	2,00E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air reles pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après après après après après après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		•
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Iles limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) sec pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après application des des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'epuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après application des des après application des des après application des des des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'epuration publique) (%):	Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'epuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après application durabres un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	les rejets	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Iles limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	des estimations issues de procédés conventionnels.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
slations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets apprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	slations environnementales.	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
Sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	direct n'a lieu dans le sol.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		le site
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions rèale-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	mentaires.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		,
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		87.35
d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		07,00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 9,88E+05 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		9.88F±05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		3,00E100
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		2 000
	(m3/jour):	2.000

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000000457	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnellesProcessus à base de solvant.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET ES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide,	pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Comprer	nd des parties de la substance dans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 100	%., Sauf indication contraire:,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).		
Autres conditions opération		
		ne température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau o	le base d'h	nygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Mesures générales (agents ir	ritants	Utiliser une protection des yeux adaptée.
pour les yeux).		Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no-
		tamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèr fermés)PROC1	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou de		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

to a come DDOO0	I
teneurs.PROC2	Auguno gutro moguro en falligua ela (4) i de alli de
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationExtérieurPROC5	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matièreEtablissement spécialiséTransferts par fûts/ lotsPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
PulvérisationManuelIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
PulvérisationManuelExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

		Porter une combinaison adap de la peau.	tée pour éviter l'expositio
Trempage, immersion et coula rieurPROC13	geInté-	Assurer une ventilation par ex d'émission.	traction aux points
Trempage, immersion et coula rieurPROC13	geExté-	S'assurer que l'opération est de Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour.	e conforme à EN140 avec
Activités de laboratoirePROC1	5	Aucune autre mesure spécific	ue n'a été identifiée.
Application à la main - peinture doigt, pastels, adhésifsIntérieu PROC19		Limiter la teneur de la substar Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour. Porter des gants adaptés répe Eviter d'effectuer l'opération p	e conforme à EN140 avec du respirateur chaque ondant à la norme EN374
Section 2.2	Contrôle	e de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	cture		
Liquide, pression de la vapeur	0,5 - 10	kPa à STP.	
Miscible à l'eau.			
Pratiquement non-toxique pou	r les espe	èces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumu			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utili	sée dans	la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation			3,0E+03
Part du tonnage régional utilis		ment:	0,0005
Tonnage annuel du site (tonne			1,5
Tonnage quotidien maximal du		jour):	4,11
Fréquence et durée d'utilisa	tion		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année			365
		uencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau do			10
Facteur de dilution de l'eau de			100
Large application.	nenes in	fluant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus			9,8E-01
cation des mesures de gestion			1.05.00
Part des rejets dans les eaux u			1,0E-02
avant application des mesures			1.05.02
Part des rejets dans le sol issu		ocedes (rejet initial avant u niveau des procédés (à la s	1,0E-02
			CONTRACTOR HOUSE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou l ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	imiter les deverse-
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	07,33
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depui	s le site
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'ass	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de dévers	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des	prescriptions règle-
mentaires.	p. 000p00 . 09.0
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municip	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet	es en vue de leur
élimination	3 CII VUC UC ICUI
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou	égale à : 10 %.
	agains and the year
Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge hom	ologuée.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale.	nent à la réglementa-
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém	nent à la réglementa-
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale.	-
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméntion locale. Traiter comme un déchet dangereux. N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'ave	ec une société d'élimi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000000458	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles Process à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		TIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET ES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide,	pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Comprer	nd des parties de la substance dans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 5 %	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).		
Autres conditions opération		
		ne température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau o	de base d'I	hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
	1	
Scénarios contributeurs		de gestion des risques
Mesures générales (agents in	ritants	Útiliser une protection des yeux adaptée.
pour les yeux).		Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no-
		tamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)PROC1		
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pement à partir des fûts ou de	es con-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS: 800001033949

teneurs.PROC2		
Expositions générales (systèr	nes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utiliser dans des syst		
confinésPROC2		
Préparation de matière pour a	applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionPROC3		·
Formation de film - séchage à	à l'ai-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
rExtérieurPROC4		
Formation de film - séchage à	à l'airIn-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
térieurPROC4		
Préparation de matière pour a	applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionIntérieurPROC5		
Préparation de matière pour	applica-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
tionExtérieurPROC5		
Transferts de matièreTransfe		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fûts/ lotsEtablissement non sp	oeciali-	
séPROC8a Transferts de matièreEtabliss	omont	Auguna gutra magura anégitigua n'a été identifiéa
spécialiséTransferts par fûts/		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC8b		
Application au rouleau, à la s	natula	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
par écoulementIntérieurPRO		Addute adite mesure specifique tra ete identifice.
Application au rouleau, à la s		S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
par écoulementExtérieurPRC		Caccaron que reperation est entectade a rexterioan.
PulvérisationManuelIntérieurl		Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte
		avec extraction d'air.
PulvérisationManuelExtérieur	PROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
		Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec
		filtre de Type A ou mieux.
		Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque
		jour.
-	1	
Trempage, immersion et coul	ageInte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
rieurPROC13		Classification and official à lloydérieur
Trempage, immersion et coul rieurPROC13	age⊏xte-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Activités de laboratoirePROC	15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activites de laboratolier ROC	13	Audune aune mesure specifique na été luchtifée.
Application à la main - peintu	res au	éviter les activités avec une exposition de plus de 4
doigt, pastels, adhésifsIntérie		heures.
PROC19		
Application à la main - peintu	res au	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
doigt, pastels, adhésifsExtérie		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
PROC19		
Section 2.2	Contrôle	e de l'exposition de l'environnement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Faible a steatiel de bie e communicier	1
Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	T
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,15
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,41
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Large application.	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Aucune mesure spécifique requise.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,4
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préven	ir la pollution du sol
et de l'eau en cas de déversement accidentel.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les	déversements conti-
nus de petites quantités.	
•	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	9-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	, i
u epuration des eaux usees publique (70)	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	87,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	331
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000001046		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur Process à base d'eau.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC9c Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
020110112	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.		
Quantités utilisées			
Voir ci-dessous les condition	s d'exploitation spécifiques.		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.		
	nnelles affectant l'exposition		
Voir ci-dessous les condition	s d'exploitation spécifiques.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation		
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428		
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	I
	jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de
	plus de 1,5 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 2.760 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Peintures au doigt Pein-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
tures au doigt	Couvio ado concontrationo pouvant allor jacqu'a 10 70
tares ad doigt	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	The state of the s
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2
	heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5
	g
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de
	plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 100 g
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à
	2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.

	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supé-
	rieures à 0,5 g

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nvironnement
La substance est l'unique structure		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique por	ur les espèces aquatiques.	
Facilement biodégradable.		
Faible potentiel de bioaccumu	ılation.	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,65
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,1E-01
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,985
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0,005
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	78,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	78,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	331
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	s en vue de leur
élimination	
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	egale à : 10 %.
Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.	
Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001033949

30000001047		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches - consommateur Processus à base de solvant.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC9c, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomma	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.	
Quantités utilisées		
Voir ci-dessous les conditions	s d'exploitation spécifiques.	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Voir ci-dessous les conditions	s d'exploitation spécifiques.	
	nnelles affectant l'exposition	
ment).	e font à température ambiante (à moins que lisation implique une ventilation typique.	spécifié autre-
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller j	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g	
	couvre une surface de contact cutanée po (cm2): 428	ouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Course liutilization dans una nièce diun valume de 20m2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 750 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer- mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,3 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 50 %
	, ou:
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 215 g
	Éviter que la surface de contact avec la peau excède 254 cm2
	Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m3
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 0,3 heures/événement
Peintures au doigt Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
J	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254 cm2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 100 g
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement
	À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supérieures à 0,5 g
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71 cm2
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique structure			
Miscible à l'eau.			
Pratiquement non-toxique pou	ur les espèces aquatiques.		
Facilement biodégradable.			
Faible potentiel de bioaccumu	ulation.		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	3,0E+03	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		16,44	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01	
cation des mesures de gestio			
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Une station d'épuration domestique n'est pas nécessaire.		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.

Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 23.11.2023 800001033949 Date d'impression 30.11.2023

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.